

COMMUNE DE COYE-LA-FORÊT (OISE)
Etangs de Comelle
Château de la Reine blanche

**EVALUATION APPROPRIÉE D'INCIDENCE NATURA 2000 POUR LE
REAMENAGEMENT D'UN ESPACE BUVETTE - RESTAURATION**

*Site d'importance communautaire FR 2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et
d'Ermenonville »*

et

*Zone de protection spéciale FR 2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois
du Roi »*



ETAT INITIAL DU SITE

INCIDENCE DU PROJET SUR LES ESPECES ET LES HABITATS

Document établi dans le cadre de la révision du P.O.S. et de l'élaboration du P.L.U. de Coye-la-Forêt

S. Bourdin
18 octobre 2011

INTRODUCTION	3
1. METHODOLOGIE POUR L'EVALUATION.....	3
1.1 Documents de base	4
1.2 Aire d'étude et visite du site.....	4
2. PRESENTATION DES DEUX SITES NATURA 2000	5
2.1 Le Sic FR 2200380 :.....	5
2.2 La ZPS FR 2212005 :.....	7
3. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	8
3.1 Présentation du projet.....	8
3.2 Localisation du projet :.....	9
3.2.1 Localisation par rapport au Sic FR 2200380.....	10
3.2.2 Localisation par rapport à la ZPS FR 2212005	11
4. ETAT INITIAL DE LA ZONE SOUMISE A AMENAGEMENT.....	12
4.1 Description du site :	12
4.2 Données disponibles :	12
4.3 Elimination des espèces et des habitats d'intérêt communautaire non concernés dans l'évaluation des incidences :.....	12
5 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE.....	14
6 POINT PARTICULIER POUR LES CHAUVES-SOURIS.....	14

INTRODUCTION

La commune de Coye-la-Forêt envisage de réaménager un bâtiment servant de buvette et se situant au Sud-Ouest de l'étang de la Loge, en vis-à-vis du château de la Reine Blanche.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage du PNR Oise-Pays de France, nécessite de réhabiliter l'existant, de créer une extension du bâti et d'aménager à l'extérieur un espace de restauration couvert par une structure légère modulable et éventuellement démontable.

Le secteur d'étude est situé dans un environnement dont le patrimoine naturel est riche, comme en témoigne la présence de périmètres d'inventaires ZNIEFF et ZICO. De surcroît, une grande partie de la forêt est intégrée au réseau européen Natura 2000 avec tout l'aspect réglementaire que cela implique.

Deux sites Natura 2000 ont été désignés dans les environs, l'un au titre de la Directive « Habitats » et l'autre au titre de la Directive « Oiseaux. Il s'agit :

- du Site d'importance communautaire (Sic) n° FR 22 00380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »,
- et de la Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

La zone projet se situe au sein d'un de ces deux périmètres Natura 2000 et est voisine de l'autre.

Pour cela et conformément à la réglementation relative aux sites Natura 2000 (code de l'Environnement), la commune de Coye-la-Forêt doit présenter une évaluation appropriée des incidences du projet sur les sites concernés.

Dans cette évaluation, il s'agit de définir les incidences du projet en fonction des objectifs de conservation assignés à ces sites Natura 2000, c'est-à-dire en fonction de l'ensemble des mesures visant à maintenir et/ou rétablir les populations d'espèces et leurs habitats naturels dans un état de conservation favorable. Il faut donc vérifier la compatibilité du projet dans une démarche d'obligation de résultat pour maintenir la conservation des sites Natura 2000.

1. METHODOLOGIE POUR L'EVALUATION

Dans le cadre d'une étude d'évaluation d'incidence, seuls les espèces et les habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000 sont à prendre en compte selon les conditions suivantes :

- Que l'habitat ou l'espèce soit cité dans l'annexe 1 ou 2 de la directive « Habitats » ou dans l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ;
- Que l'habitat ou l'espèce qui a contribué à la désignation du site Natura 2000 soit cité(e) comme tel dans au moins l'un des documents officiellement attachés au site : arrêté de désignation, document d'objectifs ou formulaire standard de données (FSD).

Dans ce présent rapport, ne sont donc concernés que les espèces et les habitats d'intérêt prioritaire qui sont à la base de la désignation du Sic FR 2200380 et de la Zps FR 2212005.

Selon le contexte, le contenu d'une évaluation d'incidence Natura 2000 peut varier. Pour cela, la commune de Coye-la-Forêt s'est rapprochée de la DREAL Picardie pour déterminer le niveau d'exigence à intégrer dans l'évaluation d'incidence relative à son projet d'espace buvette - restauration. Dans sa réponse, la DREAL a jugé suffisant d'exploiter les données du PNR Oise - Pays de France sans avoir à réaliser des prospections de terrain complémentaires. Le PNR est en effet l'opérateur des deux sites.

Cette évaluation d'incidence peut donc être réalisée hors période d'activité des espèces. C'est la raison pour laquelle une simple visite de terrain a eu lieu, le 30 septembre 2011.

1.1 Documents de base

Cette évaluation appropriée d'incidence Natura 2000 s'est appuyée sur les documents suivants :

- le document d'objectifs **en cours de validation** pour les sites FR 2200380 et FR 2212005 (document commun et provisoire datant de juillet 2010),
- les formulaires standard de données des deux sites Natura 2000 disponibles sur le site internet de l'INPN,
- des photographies aériennes et topographiques,
- le Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 (MEDD, 2004).

Un certain nombre de ces documents sont consultables sur le site internet de la DREAL PICARDIE (réseau Natura 2000)

Remarque : le document d'objectif n'étant pas validé, sa prise en compte n'est ici que secondaire. Seules les données du diagnostic écologique ont été exploitées.

1.2 Aire d'étude et visite du site

Cette aire prend en compte les interactions susceptibles d'exister entre le fonctionnement écosystémique des sites Natura 2000 et le projet. Cette zone d'influence est donc définie à partir des aires vitales des espèces ainsi que de la représentativité des habitats ayant justifié la désignation des sites d'intérêt communautaire et pouvant se superposer et/ou recouper le projet avec un risque d'affecter l'intégrité des sites Natura 2000.

Dans cette aire d'influence globale, les incidences du projet sont donc évaluées à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Ordinairement, une aire rapprochée, spécifique à l'emprise prévisible du projet est distinguée d'une aire d'influence globale.

Cependant, dans le cas du site très fréquenté et artificialisé de la Reine Blanche, une seule aire d'étude est suffisante et concerne exclusivement les bâtiments à modifier.

Le site a été visité une fois, le 30 septembre 2011 avec pour objectif de s'en approprier les contours et d'évaluer ses implications avec les deux sites natura 2000. Même si aucune prospection fine n'était requise, nous avons pu explorer les bâtiments accessibles pour vérifier la présence ou l'absence d'espèces protégées (chauves-souris).

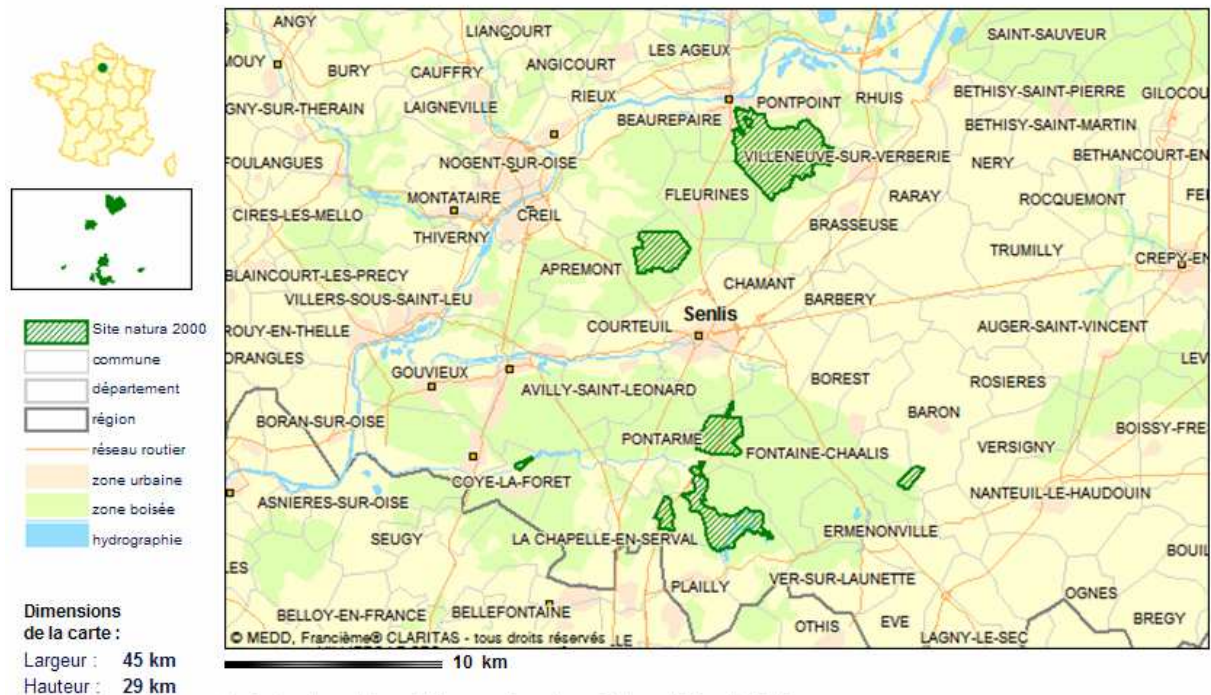
2. PRESENTATION DES DEUX SITES NATURA 2000

Les informations données sont extraites du site officiel Natura 2000 (<http://www.natura2000.fr/>), du site internet de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr>) et des documents qui y sont rattachés et en ligne sur le site internet de la DREAL Picardie.

Les deux sites sont imbriqués.

2.1 Le Sic FR 2200380 :

MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE



Localisation	
Région	PICARDIE
Département	Oise
Superficie	2396 ha
Altitude minimale	40 m
Altitude maximale	204 m
Région biogéographique	Atlantique

Ce site se caractérise par une exceptionnelle diversité d'habitats forestiers.

Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures liée à des mouvements d'origine éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes. L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies à sphaignes et

Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme *Carex reichenbachii*, *Potamogeton alpinus*), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

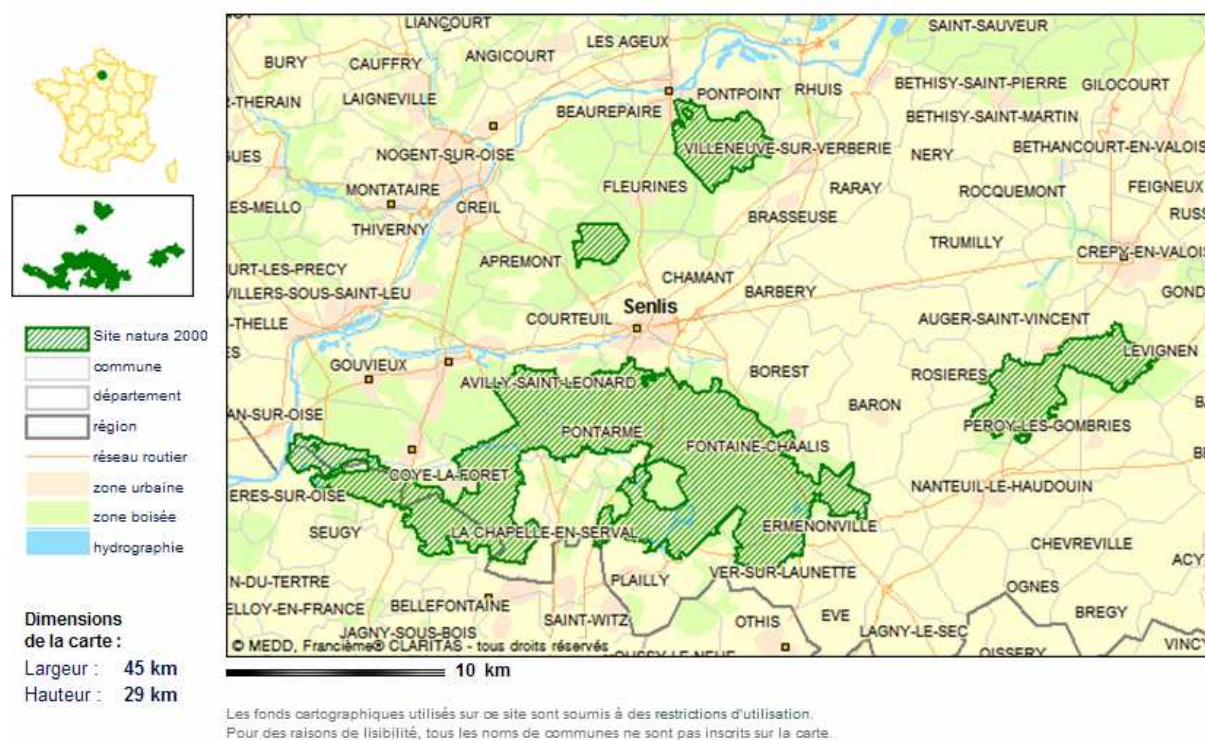
Composition du site			
Forêts caducifoliées	71 %	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %	Pelouses sèches, Steppes	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

CODE NATURA	HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (D'APRES LE FSD)	SURFACE (%)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	1
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	2
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	1
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1
7230	Tourbières basses alcalines	1
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	3
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	6
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	1
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	1
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	1
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	1
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	1
4030	Landes sèches européennes	5

CODE NATURA	ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (D'APRES LE FSD) (ANNEXE II DE LA DIRECTIVE)	STATUT DANS LE SITE			
		Résidente	Migration Nidification	Migration Hivernage	Etape migratoire
MAMMIFERES					
1303	Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	X			
INVERTEBRES					
1078	Ecaille chinée – <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	X			
1044	Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>	X			

2.2 La ZPS FR 2212005 :

Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi



Localisation	
Régions	Picardie (89%) et Île de France (11%)
Départements	Oise (89 %) et Val-d'Oise (11 %)
Superficie	13 615 ha
Altitude minimale	25 m
Altitude maximale	204 m
Région biogéographique	Atlantique

Ce site présente les mêmes traits physiques et biologiques que ceux du site Natura 2000 FR 2200380 mais c'est son intérêt pour l'avifaune forestière qui est souligné.

Composition du site			
Forêts caducifoliées	70 %	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Forêts de résineux	25 %	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

CODE NATURA	ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (D'APRES LE FSD) (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX)	STATUT DANS LE SITE			
		Résidente	Migration Nidification	Migration Hivernage	Etape migratoire
A229	Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>		X		
A224	Engoulevent d'Europe - <i>Caprimulgus europaeus</i>		X		
A031	Cigogne blanche - <i>Ciconia ciconia</i>				X
A082	Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>		X	X	
A238	Pic mar - <i>Dendrocopos medius</i>		X		
A236	Pic noir - <i>Dryocopus martius</i>		X		
A127	Grue cendrée - <i>Grus grus</i>				X
A022	Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>		X		
A338	Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i>		X		
A246	Alouette lulu - <i>Lullula arborea</i>		X		
A094	Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i>				X
A072	Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>		X		

3. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

3.1 Présentation du projet

Actuellement, le bâti concerné par le projet d'aménagement se compose de quatre parties. Pour reprendre le descriptif du cahier des charges provisoire du PNR le site se décrit comme suit :

- ✚ au centre se situe une buvette adossée en partie à un mur de soutènement. Il s'agit d'une petite construction traditionnelle (rez-de chaussée et comble partiel) en moellons de calcaire appareillés, terminée par une toiture à un pan, en ardoises ;
- ✚ greffée au pignon Est de cette buvette, une petite extension, plus basse sert de réserve ;
- ✚ un second édicule, plus petit, à usage sanitaire, est adossé au pignon ouest de la buvette ;
- ✚ séparée de cet ensemble et en vis-à-vis du pignon ouest, est implantée une pièce souterraine dont l'accès, par quelques marches maçonnées, est aménagé dans une ouverture située dans le mur de soutènement (en retour).

L'objectif du projet est de réaménager la buvette et de créer une terrasse extérieure en bois couverte par une structure légère modulable et démontable. Cet espace de restauration a pour vocation de pouvoir mieux répondre à la demande touristique forte autour des étangs de Comelle.

Trois axes principaux sont donnés :

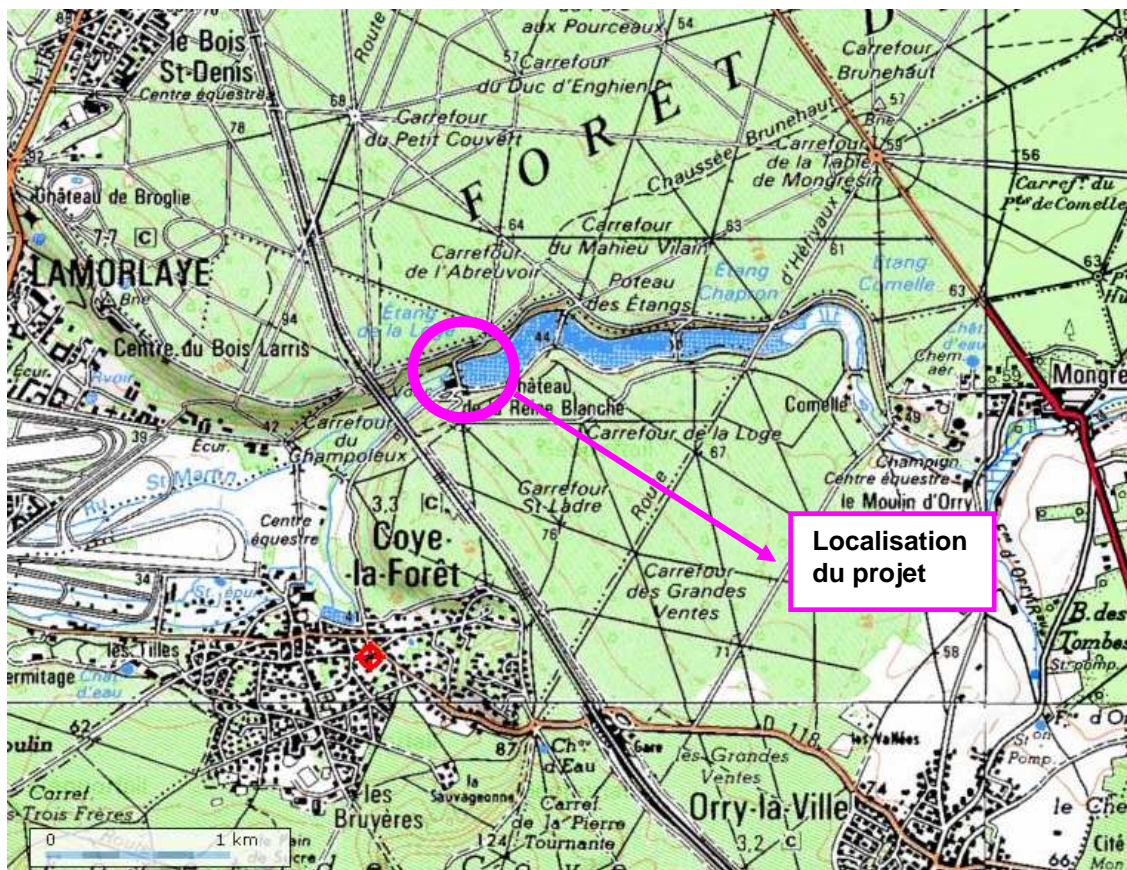
- ✚ la réhabilitation de l'existant avec la mise en valeur des ouvrages et espaces patrimoniaux, et l'optimisation de leur intégration dans le site architectural et paysager majeur qui les entoure ;
- ✚ l'extension de l'ensemble bâti au droit du pignon ouest jusqu'au retour du mur de soutènement, avec l'intégration de l'accès à la pièce souterraine existante ;
- ✚ l'aménagement de la terrasse gravillonnée actuelle en espace de restauration avec la création d'une structure architecturale contemporaine, modulable, éventuellement démontable si nécessaire (selon les saisons), fonctionnelle et intégrée.



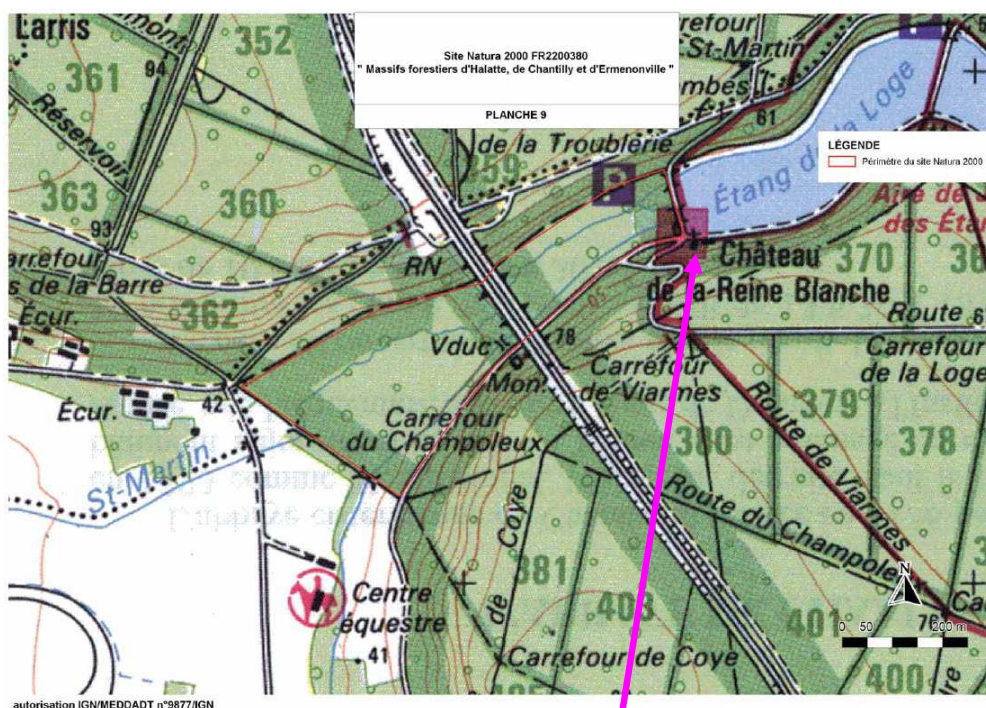
La buvette sur la gauche et la pièce souterraine au centre.

3.2 Localisation du projet :

Les extraits de carte et de photographie aérienne sont tirés du document d'objectifs et du site internet geoportail.fr.



3.2.1 Localisation par rapport au Sic FR 2200380

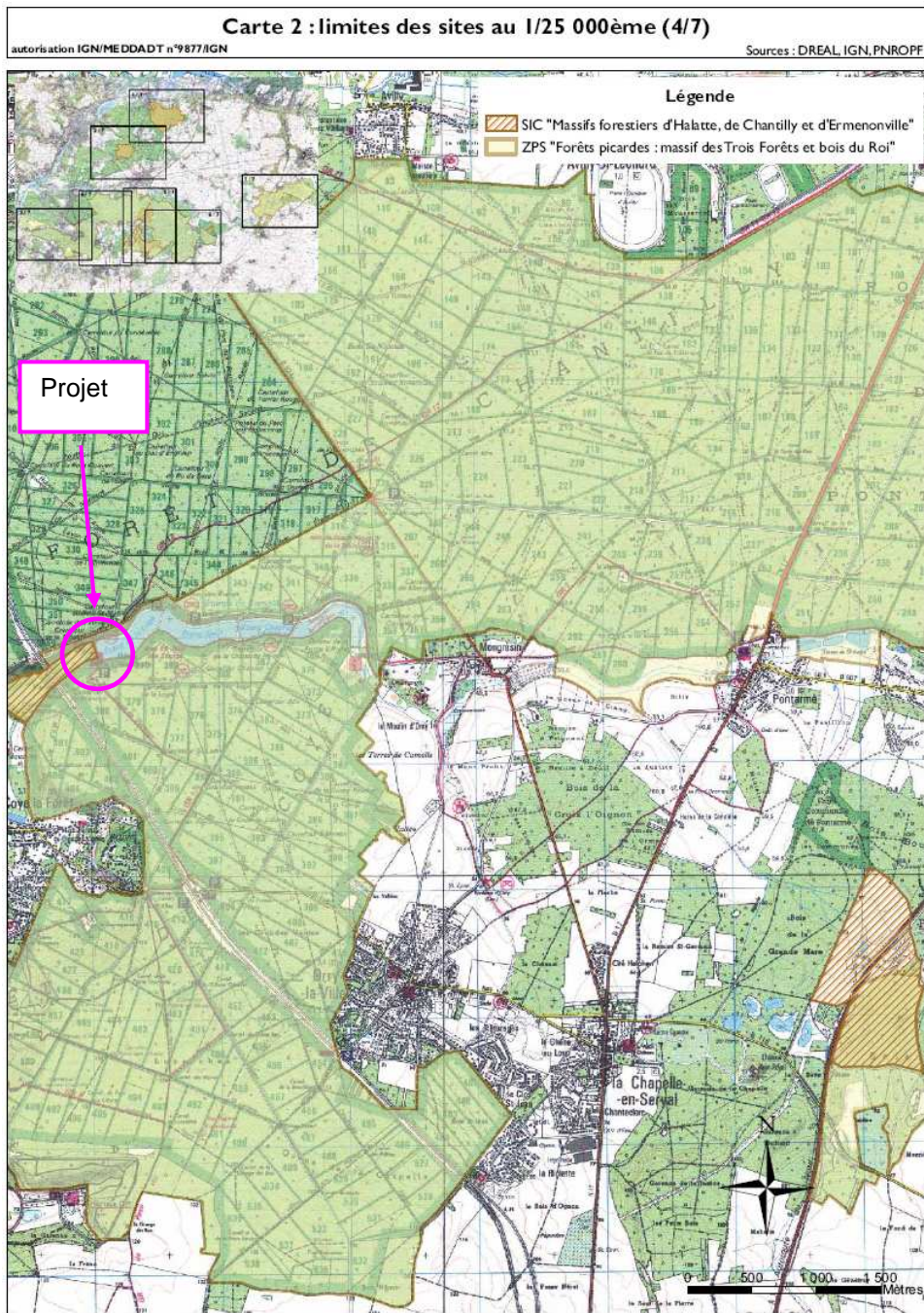


Un des ensembles
du périmètre du
Sic FR 2200380



Le projet se situe à proximité directe du Sic FR 2200380

3.2.2 Localisation par rapport à la ZPS FR 2212005



Le projet se situe dans la ZPS FR 2212005

4. ETAT INITIAL DE LA ZONE SOUMISE A AMENAGEMENT

4.1 Description du site :

La zone projet stricto sensu est entièrement constituée de milieux anthropiques avec des bâtiments anciens, un mur de soutènement et des places de parkings sur gravillons. En bordure Nord, la route forestière des étangs de Comelle et un chemin pédestre assure la transition avec l'étang de la Loge. En bordure Sud, les bâtiments sont en contact direct avec la forêt par le biais du mur de soutènement.

Deux bâtiments accessibles ont pu être visités : le comble de la buvette et la pièce souterraine. Aucun indice de présence d'espèce n'a été observé, notre attention se portant sur la présence éventuelle de Chauves-souris.

Globalement, la zone du projet est assez banale et son fort degré d'artificialisation rend impossible la présence d'un habitat d'intérêt communautaire.



Buvette dont le comble
a pu être visité

Pièce souterraine
visitée

4.2 Données disponibles :

Après examen du diagnostic écologique du docob et suite à notre échange téléphonique avec le PNR Oise – Pays de France, il apparaît qu'aucune information n'existe sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dans la zone du projet concerné.

4.3 Elimination des espèces et des habitats d'intérêt communautaire non concernés dans l'évaluation des incidences :

Aucun des habitats mentionnés précédemment dans la description des deux sites Natura 2000 n'est concerné par le projet. Tous sont donc éliminés de cette évaluation d'incidence.

Pour les espèces, le tableau suivant permet d'éliminer celles qui ne sont pas non plus concernées.

ESPECES	ELIMINATION DE L'ESPECE	JUSTIFICATION
Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>	OUI	Ces espèces d'oiseaux ne sont pas anthropophiles (sauf la Cigogne blanche mais qui n'est pas nicheuse dans le secteur) et aucun élément nécessaire à l'accomplissement d'une des phases de leur cycle biologique n'est présent dans la zone du projet.
Engoulevent d'Europe - <i>Caprimulgus europaeus</i>	OUI	
Cigogne blanche - <i>Ciconia ciconia</i>	OUI	
Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>	OUI	
Pic mar - <i>Dendrocopos medius</i>	OUI	
Pic noir - <i>Dryocopus martius</i>	OUI	
Grue cendrée - <i>Grus grus</i>	OUI	
Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>	OUI	
Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i>	OUI	
Alouette lulu - <i>Lullula arborea</i>	OUI	
Balbusard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i>	OUI	
Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>	OUI	
Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	OUI avec réserve	Le docob ne mentionne pas la présence de cette espèce sur la zone projet (zone non prospectée pour le docob) et nous n'avons pas observé d'individus ni d'indices de présence dans les deux seuls lieux que nous avons pu visiter (buvette et pièce enterrée). Cependant, tous les bâtiments en présence sur le site du château de la Reine Blanche sont potentiellement favorables aux chiroptères (combles, cave, grenier, fissures...). Une attention particulière doit être apportée à ce point (cf. partie 6).
Ecaille chinée – <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	OUI	Ce papillon fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Les plantes hôtes de la chenille sont diversifiées : Eupatoire chanvrine, Cirses, Chardons, Lamiers, Orties, Épilobes, Noisetier, Genêts, Hêtre, Chênes, Chèvrefeuille. Certaines de ces plantes peuvent pousser sporadiquement en bordure de la zone du projet (au pied des murs, le long de la route, au pied des plantations) mais dans des quantités insignifiantes et dans des conditions de maintien peu stable en raison de la fréquentation du site.
Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>	OUI	Cette espèce d'odonate est inféodée aux milieux d'eaux courantes de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées et assez souvent en terrains calcaires. Ces conditions sont inexistantes sur la zone du projet.

Elimination des espèces non concernées par l'évaluation d'incidence Natura 2000

En définitive, toutes les espèces ont été éliminées, avec une réserve pour le Petit Rhinolophe.

5 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE

Compte tenu des qualités intrinsèques de la zone où sont prévus les aménagements et en fonction des données disponibles dans les documents officiels en ligne et dans ceux transmis par le PNR Oise – Pays de France, il est sûr qu'aucun habitat et aucune espèce d'intérêt communautaire n'y sont présents pour ce qui concerne les sites Natura 2000 FR 2200380 et FR 2212005.

Par conséquent, les habitats et les espèces mentionnés dans cette évaluation d'incidence ne peuvent être affectés par le réaménagement d'un espace buvette–restauration sur le site très fréquenté de la Reine Blanche. La zone projet, déjà artificialisée et fréquentée pour des activités de loisirs laisse peu de place à l'expression d'une biodiversité appréciable.

Le projet n'est pas de nature à compromettre le maintien ou le rétablissement des populations d'espèces et leurs habitats naturels dans un état de conservation favorable.

Par ailleurs, le site de la Reine Blanche est bien desservi et les travaux d'aménagement ne devraient pas déborder au-delà de la zone d'emprise, sous réserve de modifications profondes du projet (assainissement, adduction d'eau, réseaux divers).

Nous concluons à l'absence d'incidence sur les habitats et les espèces des deux sites Natura 2000 FR 2200380 et FR 2212005.

6 POINT PARTICULIER POUR LES CHAUVES-SOURIS

L'environnement du site de la Reine Blanche est composé d'une diversité d'habitats favorables aux chauves-souris. Les étangs, les boisements, les prairies et autres milieux ouverts représentent des territoires de chasse pour les chiroptères.

Situés au cœur de cette mosaïque d'habitats et en terrain découvert et abrité, les bâtiments du projet ainsi que ceux voisins peuvent offrir des conditions favorables de gîte pour certaines espèces de chauves-souris en particulier en gîtes d'été, de transit et d'hibernation (l'exposition Nord n'est cependant pas idéale pour des colonies de mise bas).

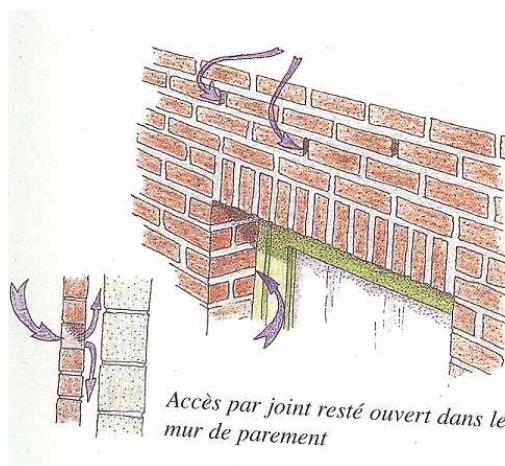
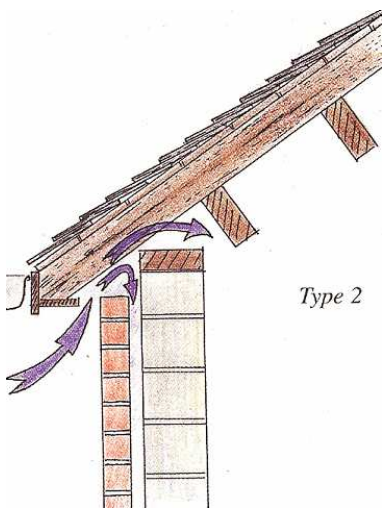
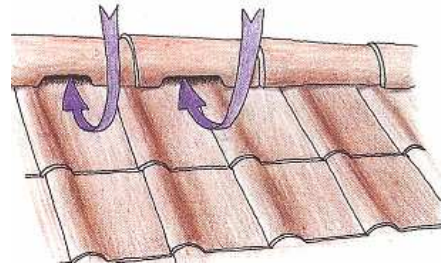
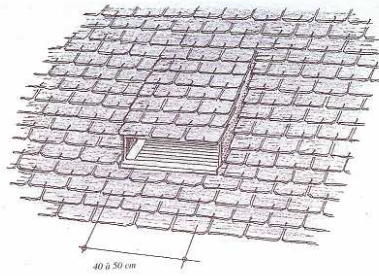
Dans la mesure où aucune recherche exhaustive de chauves-souris n'a été effectuée dans cet ensemble bâti pour l'élaboration du docob, il serait bon lors des travaux d'aménagement de l'espace buvette-restauration d'effectuer des investigations de terrain plus précises sur l'ensemble des bâtiments et le cas échéant, d'intégrer au projet des gîtes d'accueil pour chiroptères.

Par exemple, la pièce souterraine que nous avons visitée pourrait convenir à la phase d'hibernation de chauves-souris à conditions d'aménager l'intérieur (étanchéité à l'air).

D'autres dispositifs et techniques sont possibles comme le montrent les illustrations suivantes.

Pour cet aspect concernant l'amélioration des conditions d'accueil des chauves-souris, il est préférable que la commune de Coye – la – Forêt se tourne vers le PNR Oise – Pays de France qui est l'opérateur des deux sites Natura 2000.

Quelques exemples d'aménagements pour l'accès au gîte des chauves-souris



Source : Fairon J., Busch E., Petit T., Schuiten M. (1995) - Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments (Centre de Recherche Chiroptérologique - ISN de Belgique - Groupement Nature), Brochure technique N°4, 89 pages